

LE VÉRIDIQUE

OU COURIER UNIVERSEL.

Du 30 FLORÉAL, an 5^e. de la République française.
(Vendredi 19 MAI 1797, (vieux style.))

(DICERE VERUM QUID VERAT?)

Evacuation des pays de l'Autriche inférieure, par les armées françaises. — Adresse des colons de S. Domingue, aux ministres de S. M. B. — Lettre de Bertrand Barère à son frère à Tarbes. — Rejet de la résolution concernant l'abrogation de la loi du 3 brumaire. — Détails des événemens de la nuit dernière.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Les lettres et avis pour l'abonnement de ce journal, doivent maintenant être adressés au directeur du Vêridique, rue de Tournon, n^o. 1123.

Cours des changes du 29 floréal.

Amst.	60 $\frac{1}{4}$ 61 $\frac{1}{2}$	Souverain.	33 15
Hambourg	187 $\frac{1}{2}$ 185	Esprit	$\frac{3}{4}$ 415
Madrid	11 17 6	Eau-de-vie	325
Cadix	11 17 6	Huile d'olive.	1 6
Gènes	92 $\frac{1}{2}$ 91 $\frac{1}{4}$	Café	1 9
Livourne	101 $\frac{1}{2}$ 100 $\frac{1}{4}$	Sucre d'Hamb.	46 $\frac{1}{2}$ 43
Basle	1 $\frac{1}{4}$ 4	Sucre d'Orl.	44 à 45
Or fin.	102 15	Savon de Mars.	18 18 $\frac{1}{2}$
Lingot d'arg.	50 10	Chandelle	13 $\frac{1}{2}$
Piastre.	5 5	Lyon.	9
Quadruple	79 7 6	Ins.	24 25 15 25
Duc. d'Hol.	11 7 6	Bon.	23 22 15

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

NOUVELLES OFFICIELLES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 30 avril.

L'on peut maintenant annoncer la nouvelle certaine, qu'en conséquence de la convention arrêtée avec le général Buonaparte, les armées françaises sous les ordres de ce commandant en chef, évacuent maintenant de tous côtés les pays de l'Autriche inférieure, et que ces pays, ainsi que la partie maritime, seront dans peu entièrement délivrés du fardeau des troupes étrangères. D'un autre côté, les troupes impériales qui se trouvoient tant dans le pays de Salzbourg qu'en avant de Vienne, s'avancent dans les susdites contrées, afin d'être en mesure et prêtes à tout événement.

Autant cette nouvelle est agréable et tranquillisante, autant l'on doit s'affliger que dans l'espace de tems qui étoit nécessaire pour faire parvenir aux armées du Rhin l'avis de la signature des préliminaires de la paix, il y ait eu de ces côtés des actions vives et sanglantes

dans lesquelles on a combattu avec une bravoure et une opiniâtreté égales, et où, de part et d'autre, un grand nombre d'hommes ont perdu la vie.

L'ennemi s'avance avec une armée en avant de Dusseldorf et de Neuwied; il passa le Rhin avec une autre armée au dessous de Strasbourg; il força par-là l'aile droite des armées impériales à se retirer au delà de la Lahn, et repoussa, à la gauche, le corps de troupes qui se trouvoit posté près d'Offembourg; ce dernier se replia vers le corps de réserve avec lequel le général d'artillerie comte de Latour s'avancoit; ce commandant en chef se proposoit d'attaquer, le jour suivant, l'ennemi avec toutes ses forces réunies, lorsque le courrier porteur de la nouvelle de la paix, arriva et mit fin aux hostilités.

L'attaque disposée par le général d'artillerie comte de la Tour, eût décidé, si l'on eût pu reprendre la position le long du Rhin, ou si une retraite générale eût été indispensable. L'on étoit déjà préparé depuis long-tems à ce cas, attendu qu'avec toutes les ressources de la prudence et de la bravoure, et même avec des forces militaires supérieures, il est presque impossible de résister sur les bords du fleuve, même à un ennemi entreprenant, qui, protégé par ses forteresses, a l'avantage de pouvoir faire agir toutes ses forces sur un ou deux points, tandis que la partie qui tient la défensive, doit en occuper un plus grand nombre sur une ligne aussi étendue, et peut conséquemment être facilement contraint à une retraite momentanée; mais aussi lorsqu'elle a rassemblé toutes ses forces sur le local le plus proche et le plus favorable, et par le gain d'une bataille, non-seulement elle regagne tout le terrain qu'elle a perdu, mais elle peut encore préparer un sort très-funeste à son ennemi, celui-ci ayant à repasser un fleuve aussi considérable: toutes les dispositions étoient faites pour un tel cas; elles continueront de l'être, tant qu'il restera le moindre doute sur la certitude de la paix, et l'on peut s'en promettre d'autant plus de succès, (si malheureusement et contre toute attente, cela devenoit nécessaire) que S. A. R. l'archiduc Charles est déjà arrivé dans ce moment à l'armée du Rhin.

Le lundi de Pâques nous offrit le spectacle terrible d'une évée en masse qui, suivant tous les rapports, se

montoit à 42 mille hommes. Elle a été composée du corps d'étudiants, de celui des commis, marchands, de la masse des volontaires de la ville et de celle des faubourgs, tous avec leurs drapeaux, et divisée par bataillons, armés en partie de fusils et en partie de hallebardes et de lances. On ne sauroit imaginer rien de plus touchant que l'apparition de leurs majestés impériales au milieu de ce peuple généreux qui, d'un commun accord, fit le serment de fidélité à la religion, au souverain et à la patrie. S. M. l'impératrice attacha de ses propres mains les banderoles à tous les drapeaux. Le cardinal-évêque ayant dit ensuite la messe sur les glacis, toute la masse armée se mit en route pour la Haute-Autriche.

A N G L E T E R R E.

Londres, le 28 avril.

C'est le premier avril que l'amiral Jerwis est sorti du Tage, avec la flotte sous ses ordres, composée de 22 vaisseaux de ligne, 15 frégates et plusieurs brûlots. Il croise actuellement devant le port de Cadix, et l'on croit qu'il pourroit bien tenter de mettre le feu à la flotte ennemie.

L'amiral Waldegrave est arrivé de Lisbonne à Portsmouth, avec les frégates la Perle et la Flore, qui se sont emparé en route de la frégate française l'Incroyable, de 24 pièces de canon et 220 hommes d'équipage.

La flotte de l'amiral Duncan qui croisa jusqu'ici devant le Texel, est de retour dans le port de Yarmouth.

Les petits billets de banque seront incessamment retirés de la circulation, et la banque paiera, comme ci-devant, en argent comptant.

L'augmentation de paie accordée aux matelots, occasionnera une dépense annuelle d'un demi-million.

Extrait d'une lettre de Londres, du 4 mai.

Voici ici deux pièces intéressantes. L'une est une adresse signée des principaux colons de Saint-Domingue, aux ministres de S. M.; l'autre est une adresse des mêmes à S. M. britannique. Toutes deux concourent à faire voir que tout système d'indépendance seroit funeste à cette île qui ne peut espérer de se maintenir et de réparer ses pertes, qu'autant qu'elle demeurera, non-seulement sous la protection, mais même dans l'obéissance de l'Angleterre. L'indépendance seroit sûrement dans les circonstances, et peut-être, à toujours, un présent funeste qui entraineroit sa ruine.

De Port-au-Prince, le 29 décembre 1796.

Adresse des colons de Saint-Domingue, aux ministres de S. M. britannique.

Depuis le moment où les principes de la révolution de France ont menacé la colonie de Saint-Domingue, de la subversion dans laquelle elle s'est vue plongée, les colons n'ont cessé de porter leurs regards vers l'Angleterre. Après avoir perdu leur légitime souverain, ils ont cherché un appui dans cette puissance magnanime, qui seule pouvoit les consoler d'une perte aussi grande, et donner à la colonie son ancienne splendeur.

Aussi-tôt qu'ils ont pu faire entendre leur vœu, quelques particuliers résidans en Angleterre, se sont empressés d'invoquer la protection de S. M. britannique; et leurs propositions ayant été acceptées, les quartiers

(2) de Jérémie, du Mole, de Léogane, de Saint-Marc, de l'Arcahaye, se sont placés avec reconnaissance sous la bannière du monarque qui daignoit leur tendre une main secourable; peu de tems après, les moyens fournis par ces divers quartiers, ont aidé les troupes anglaises à faire la conquête de la ville du Port-au-Prince.

Depuis, il n'y a pas un colon qui ne bénisse son nouveau souverain, et ne se livre à l'espoir consolant de se maintenir sous sa bienfaisante domination.

Comment, d'après cette disposition générale d'esprit, est-il possible que quelques novateurs mal éclairés aient osé élever des doutes sur des sentimens dont ces mêmes novateurs ont-ils pu proposer aux ministres de S. M. un système de gouvernement qui tiendrait la colonie, sous quelques rapports, soumise à l'Angleterre, et indépendante sous d'autres? Système d'une incohérence frappante, et qui, s'il pouvoit exister, entraineroit les conséquences les plus funestes; car il n'est personne qui ne sente qu'un plan d'indépendance, de quelque manière qu'il pût être combiné, achèveroit nécessairement la ruine des colons, et les exposerait, en les livrant à eux-mêmes, à tous les maux qui naissent des dissensions, du désordre et de l'anarchie.

Les colons viennent d'être instruits de ces propositions qui, contre leur participation, ont été faites au ministère; et comme ils craignent que de telles idées, en les faisant soupçonner de viser à l'indépendance, ne tendent à affoiblir l'opinion qu'ils ont toujours désiré de leur amour pour leur nouveau souverain, ils s'empressent de déclarer et de conjurer les ministres du roi, de mettre aux pieds de sa majesté le serment qu'ils renouvellent de lui rester fidèles.

» Ces expressions ne sauroient être considérées comme l'effet de quelques suggestions. Les colons offrent pour garant de la soumission dont ils présentent ici de nouveau le manifeste, leur intérêt et leur reconnaissance. Quelle est en effet, la puissance dont les ressources peuvent entrer en parallèle avec celle que l'Angleterre peut fournir à l'île de S. Domingue? Que seroient devenus les propriétaires qui ont recouvré et qui conservent leurs biens si l'Angleterre n'avoit pas porté sur eux sa sollicitude et sa bienveillance? Comment ceux dont les propriétés ont été dévastées, pourroient-ils espérer de trouver en eux-mêmes, pour relever leurs fortunes, les moyens qui leur ont droit d'attendre du commerce de leur nouvelle métropole? Les colons offrent aussi pour garant de leur soumission, leur conduite; elle n'est jamais démentie et dans toutes occasions, ils n'ont cessé de se montrer fidèles au serment sacré qui les a rendus sujets de l'Angleterre. Tout doit donc effacer jusqu'à l'ombre du soupçon que l'on a cherché à répandre sur l'intégrité de leurs sentimens.

Sans doute il reste encore quelques efforts à faire pour recouvrer la possession entière de la colonie; mais ces efforts seront partagés et soutenus par des sacrifices que feront les colons, dont l'unique ambition est de travailler en paix sous l'égide de la puissance qui les protège, à rétablir des cultures et des manufactures qui mettront bientôt dans le commerce et en circulation au profit de la Grande-Bretagne, une masse énorme de produits et de richesses.

R É L

On n'en aff
Venise
notoier

au ress
portion
déclaré

vernem
pouvoit
tous le

leurs po
commis
Buonap

720 voi
arrestat

Tout
tien. C

mées d
d'effort

toctatie
son gén

aussi p
roient

On n
trois à

tandis q
tandis q

n'avoit
plutôt

cuée pa
de voul

résister

La p
neutral

au mor

n'ont p

jour po

clure, n

n'a exist

Venise,

huc; q

charger

de leur

quent j

du foib

La
deman

glais, d

nouvea

core qu

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (3)
PARIS, 29 Floréal.

On n'a pas toujours, avec le courage du crime, celui d'en affronter toutes les conséquences. Le sénat de Venise justement effrayé des suites des attentats qu'il a notoirement excités, cherche les moyens de se soustraire au ressentiment des français et à l'indignation d'une portion considérable de ses propres sujets. Le doge a déclaré dans une assemblée extraordinaire, que le gouvernement actuel étoit à charge au peuple, et qu'il ne pouvoit plus faire le bien. Il a invité, en conséquence, tous les sénateurs à se démettre volontairement de leurs pouvoirs, et à les remettre entre les mains d'une commission qui seroit nommée de l'agrément du général Buonaparte. Cet avis a été adopté à une majorité de 720 voix contre 5. Les membres du petit conseil sont en arrestation.

Toute l'armée d'Italie va occuper le territoire vénitien. Ces légions victorieuses des plus formidables armées de l'Europe, n'auront pas besoin de beaucoup d'efforts pour anéantir une misérable et odieuse aristocratie; la sagesse, en même tems que la fermeté de son général, nous garantissent que cette vengeance sera aussi prompte qu'éloignée de tous les excès qui pourroient en affoiblir la justice. (Extrait du Rédacteur.)

On n'entend rien à ce qui se passe en Italie depuis trois à quatre mois. Le pape qui étoit demeuré neutre, tandis que l'empereur y avoit des forces imposantes, tandis que Mantoue tenoit encore, tandis que la fortune n'avoit pas encore rendu son dernier arrêt, ne voit pas plutôt Mantoue au pouvoir des français, et l'Italie évacuée par les autrichiens, qu'il fait mine de se déclarer et de vouloir avec une poignée de troupes sans expérience, résister à des armées nombreuses et aguerries.

La pacifique et prudente Venise, après cinq ans de neutralité, se permet des violences contre les français, au moment où ceux-ci ayant traité avec l'empereur, n'ont plus d'ennemis en tête, et où il ne leur faut qu'un jour pour anéantir la puissance vénitienne. Qu'en conclure, si ce n'est que rien de ce que nous avons cru vrai n'a existé? que le gouvernement de Rome, ni celui de Venise, n'a eu aucune part aux hostilités qu'on leur attribue; que dans tous les pays il y a des hommes qui se chargent gratuitement, ou pour de l'argent, du malheur de leur patrie; et que les motifs et les occasions ne manquent jamais au puissant pour s'emparer des possessions du faible.

La nouvelle répandue par quelques feuilles, de la demande qui auroit été faite par le gouvernement anglais, d'un passe-port, à l'effet d'envoyer à Paris un nouveau négociateur, n'est pas fondée. On ne peut encore que former des vœux pour que ce gouvernement adopte enfin les principes d'équité et de modération dont celui de la république vient de lui donner un éclatant exemple. (Article officiel.)

On lit dans le journal des Hautes-Pyrénées, une lettre de Barère à son frère à Tarbes. On y retrouve le style de ses fameuses *carmagnoles*, et cette même exaltation d'idées qui colorioit si bizàrement ses affreux rapports. « Il y a long-tems, dit-il, que je t'ai dit que j'avois écrit le nom de mes ennemis sur le sable, et celui de

mes amis sur mon cœur, en caractères plus indélébiles que sur le marbre et sur l'airain. Les calomnies et les intrigues ont passé devant moi, comme des eaux troubles qu'un orage a produites. O mon pays! je pourrai donc un jour réaliser tout le bien que j'ai projeté, soit dans mon ancienne mission, soit dans le cours de mes infortunes. »

Quelle espèce de bien a-t-il donc projetée? Il ne sait pas, ce pauvre Barère, que toutes ces phrases hypocrites ne sont plus de mode, et n'en imposent plus à personne. Il n'a pas peu contribué lui-même à décréditer ce langage. On ne le trouve plus heureusement que dans les discours des accusés de Vendôme, et dans quelques harangues du directoire exécutif. La tribune a cessé d'être un théâtre où de ridicules comédiens venoient pousser leurs déclamations ampoulées. Vous n'êtes plus de mise, Barère!

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 29 floréal.

L'administration des hospices civils de Paris avoit demandé en remplacement des biens aliénés de ces hospices, 18 maisons qu'elle désignoit, et dont estimation avoit été faite. Delcloi, au nom de la commission chargée d'examiner cette pétition, propose d'y faire droit en accordant, à titre de remplacement, les 18 maisons désignées.

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement de ce projet.

Sieyes écrit au conseil pour lui annoncer sa guérison. Ses plaies sont fermées, et il ne reste plus aux officiers de santé qu'à lui rendre le libre mouvement de ses bras.

Damolard obtient la parole pour une motion d'ordre: Je viens, dit-il, appeler votre attention sur les événements de la nuit dernière. Il s'agit d'un mouvement dirigé contre le directoire et la représentation nationale. Plusieurs d'entre nous ont été avertis; j'étois de ce nombre. Mais, quels que soient les projets des conspirateurs, les grenadiers du corps législatif étoient sous les armes, le conseil des anciens étoit à son poste, des patrouilles nombreuses ont circulé par-tout, et le ministre de la police a fait son devoir.

Mais je crains que la renommée ou plutôt la malveillance, exagérant les dangers, ne sème des inquiétudes funestes dans les départemens; non que j'appuie ma sécurité sur ces hommes que le gouvernement épie, je sais qu'ils abhorrent la paix, je sais qu'ils voudroient encore user de l'horrible influence de cette terreur qui leur a si bien servi. C'est ainsi que les mêmes motifs et peut-être les mêmes hommes firent précéder des massacres de septembre, la réunion de la convention.

Mais si le cœur des méchants est toujours le même, les circonstances sont bien changées; et qui de nous, en acceptant les fonctions de représentans du peuple, n'a pas fait d'avance le sacrifice de sa vie? En exprimant ces sentimens, je suis aussi l'organe des nouveaux députés que les assassinats ne pourront effrayer pas plus que nous. Non, l'infâme terreur ne renaitra point; le courage des représentans du peuple, la fermeté du gouvernement, en sont de sûrs garans.

Je dois le dire, pour rassurer les hommes timides; il est physiquement impossible qu'il y ait un mouvement, si ce n'est dans la supposition absurde et calomnieuse que le gouvernement le tolérât. Que les hommes qui ont

(4)
abandonnés leurs départemens ou plutôt leurs repaires, renoncent donc à leurs affreux projets, l'œil de la police est ouvert sur eux; leurs distributions d'argent, leurs rassemblemens nocturnes sont connus, et tout serviroit à accélérer leur propre ruine.

Je demande que la commission des inspecteurs soit chargée de vous donner des renseignemens sur les événemens de la nuit dernière, et qu'il soit adressé un message au directoire pour connoître l'état actuel de Paris, et les mesures qu'il a prises pour la sûreté publique et la sûreté de la représentation nationale.

Appuyé, s'écrient plusieurs membres: Savary réclame pour que le conseil ne statue rien avant d'avoir entendu le rapport de la commission des inspecteurs, et l'on se convaincra, dit-il, combien les craintes de Dumolard sont exagérées.

Dumolard reprenant la parole: J'ai dans les mains, s'écrie-t-il, une lettre du chef de l'état-major, au commandant des grenadiers, dans laquelle il est dit que le ministre de la police est instruit qu'il se prépare un mouvement, et que les factieux veulent se porter sur le directoire, et chez quelques membres de la représentation nationale. (Agitation) J'ai une réponse plus directe. Un de vos collègues des anciens est allé ce matin chez le ministre de la police, et le ministre, en lui déclarant qu'on surveilloit les conspirateurs, qu'on les saisiroit, a ajouté qu'il n'étoit pas sûr si le mouvement devoit s'opérer dans la nuit du 28 ou dans celle du 29 au 30.

Voilà des faits qui contrastent sans doute avec la sécurité de notre collègue Savary. (Bruit. agitation.)

Un autre fait plus important, reprend Dumolard, c'est que les factieux osent faire en plein jour trophée de leurs projets affreux, et qu'un de nos collègues a lu une proclamation dans laquelle on provoque les citoyens, les militaires, les républicains, et l'on sait ce qu'ils entendent par républicains. Cependant, lorsque j'ai été personnellement éveillé la nuit, lorsque ma famille entière s'est levée, lorsque plusieurs d'entre nous ont été également prévenus de se mettre sur leurs gardes, on veut me faire un crime d'avoir fait connoître le danger! (Nouvelle agitation.)

Faudra-t-il donc attendre que nous ayons été égorgés? Mais que les conspirateurs sachent que de nos cadavres sortiroit un cri de guerre d'extermination, et que tous les départemens sauroient venger le massacre de leurs représentans.

Desmolins déclare alors qu'il a lu l'affiche dont a parlé Dumolard. Elle étoit intitulée: *Garde à vous, républicains*; mais elle ne contenoit aucune provocation, et donnoit seulement l'avis d'un mouvement qui se préparoit.

Le rapporteur de la commission des inspecteurs paroît ensuite à la tribune, et donne les détails de ce qui s'est passé. Il en résulte que le chef de l'état major a écrit en effet au commandant des grenadiers, qu'il se préparoit un mouvement contre le directoire et quelques représentans du peuple, que les grenadiers ont été sur pied toute la nuit, que les 2 commissions des cinq cents et des anciens sont restées assemblées, et qu'elles ont demandé des renseignemens au ministre de la police et au directoire. Le ministre de la police a répondu que la lettre du chef de l'état-major avoit été mal interprétée, qu'il

étoit, il est vrai, instruit depuis plusieurs jours qu'on travailloit à un mouvement; mais que la masse du peuple étoit tranquille, et qu'informé qu'il se trouvoit hier dans les rues et dans les cabarets un plus grand nombre de gens ivres qu'à l'ordinaire, il avoit ordonné à un détachement de 6 cavaliers de parcourir les rues.

La réponse du directoire annonce qu'il ignoroit ce qui avoit pu se passer; mais que si quelques mesures avoient été prises, c'étoit sans doute pour réprimer ou prévenir les tentatives d'une foule d'individus de tous les partis, arrivés à Paris depuis peu, et dont la police surveille tous les mouvemens.

Le conseil satisfait de ces renseignemens, passe à l'ordre du jour sur les propositions qui avoient été faites.

Oùlot présente ensuite un projet de résolution qui fixe l'époque de l'installation du nouveau directeur: après quelques débats le conseil arrête, 1. que le membre du directoire nouvellement élu, sera installé aussi-tôt après sa nomination; 2. qu'en aucun cas le membre exclu par le sort, ne pourra continuer ses fonctions au-delà du 10.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'affaire de la compagnie Dijon. Thibaudau reprend les développemens qu'il a donnés sur cette intrigue; il entre dans l'histoire générale des marchés qui ont été conclus; il démontre que la compagnie Dijon, au lieu de remplir le vide qui se trouvoit à la trésorerie, n'a fait que vider les caisses publiques de 84 départemens.

Le conseil ordonne l'impression de son discours.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 29.

Poulain Grandpré présente un très-long rapport sur la comptabilité, dont on ordonne l'impression.

Organe d'une commission, Bar fait approuver une résolution, en date du 21 floréal, concernant les anciens officiers municipaux de Languyon.

On reprend la discussion en reprise sur la résolution relative à l'abrogation de la loi du 3 brumaire.

Dalphonse la combat énergiquement, et reproduit ce moyen, qu'on ne peut invoquer des formes constitutionnelles pour conserver des loix inconstitutionnelles.

Descomberousses s'attache à démontrer qu'on doit appliquer à la résolution l'article 78 de la constitution, portant que toute proposition qui, soumise à la discussion, a été définitivement rejetée après la troisième lecture, ne peut être reproduite qu'après une année révolue.

Muraire donne une interprétation différente à cet article. Suivant lui, on ne peut l'appliquer qu'à des matières législatives, et non constitutionnelles. Le corps législatif a le droit de faire des loix, mais non de toucher à la constitution; et si une atteinte y a été portée, son premier devoir est d'abroger des loix qui attaquent le dépôt qui lui a été confié. Muraire prouve ensuite que la proposition qui a été rejetée après les trois lectures, n'est pas la même que celle dont il s'agit dans ce moment.

Le conseil ferme la discussion.

La résolution est mise aux voix; deux épreuves étant douteuses, il procède à l'appel nominal.

90 voix ont voté pour, 93 ont voté contre.

Le président proclame le rejet de la résolution.

J. H. A. POUJADE L